



## Le DGAC veut-il vraiment un protocole ?

**Le premier ministre met à mal la logique protocolaire en écrivant dès aujourd'hui un protocole en cours de négociation.**

Alors même que le ministre Borloo affirmait en CTP Ministériel le 20 octobre 2009 sa volonté de sortir du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire pour deux départs à la retraite lors des prochaines échéances sociales, le premier ministre, dans un courrier du 28 octobre 2009 rappelle à tous les fondamentaux de la RGPP.

Il maintient ainsi notre ministère dans l'oeil du cyclone de la RGPP. Tout y passe, de l'administration centrale aux services déconcentrés, en passant par une réflexion sur les implantations territoriales du Ministère.

Parmi ces objectifs assignés, la Direction générale de l'Aviation Civile se situe en première ligne. Pourtant, celle-ci est engagée depuis longtemps dans une démarche de performance reconnue au niveau international ; la France est ainsi le pays ayant le taux de redevance le plus faible d'Europe pour un service rendu de qualité.

Le résultat de cette étude doit être rendu par l'inspecteur général des finances destinataire... avant la fin de l'année (pour une application à partir de 2012). Inutile de dire que les réflexions vont être menées à la hache sans trop se préoccuper des personnels.

**La méthode choisie ici met en péril la logique protocolaire : la CFDT demande des explications au Directeur général.**

## FOCUS

Extrait de la lettre de mission du Premier ministre à l'Inspection générale des finances :

« Vous formulerez pour le Comité de suivi de la RGPP, pour la fin de l'année, des propositions de nouvelles mesures garantissant la poursuite en 2012-2013 des non-renouvellements de départ en retraite arbitrés sur la période 2009-2011 ainsi qu'une réduction à due proposition des coûts de fonctionnement sur l'ensemble du périmètre ministériel, au niveau central comme au niveau déconcentré. »

.../...

« Vous pouvez notamment examiner les axes suivants : »

.../...

« 5. La rationalisation de l'implantation territoriale du SEFA, la recherche de synergies avec l'ENAC, l'optimisation de la mission de contrôle aérien, l'évolution statutaire de la DGAC »

La copie de la lettre est disponible sur notre site internet [www.spac-cfdt.org](http://www.spac-cfdt.org)